

compromettre le salut des profanateurs. Il y a des péchés plus graves que celui-là ; je n'en connais pas de plus dangereux.

Notre destinée en ce monde est de mériter le ciel. C'est là l'unique chose nécessaire. Pour le mériter, il faut y penser, et même y penser souvent, à cause du charme séducteur qu'exerce sur nous les biens d'ici-bas. Or, comment y penserait-il, l'homme qui n'observe pas le dimanche ? Et si, ce jour-là, il ne s'occupe point de son salut, comment s'en occuperait-il les autres jours ? Il n'y pensera donc jamais. Et ne jamais s'occuper de son salut, c'est y renoncer. Rien de triste au monde comme l'état d'âme d'un homme qui ne sanctifie plus le dimanche. Il perd la science religieuse, la piété, le goût des choses célestes. Oubli de Dieu, ignorance, incrédulité, endurcissement : telles sont les différentes étapes qu'il franchit pour arriver à la réprobation. Car son état est comme une réprobation anticipée : c'est surtout la séparation d'un Dieu qui constitue l'enfer, et le profanateur du dimanche s'est condamné lui-même d'avance au sort des réprouvés.

Ce qu'il y a de plus triste, c'est que ce mal est presque sans remède. La violation des saints jours n'éloigne pas seulement l'homme de Dieu, elle rend en même temps son retour impossible. Il n'en est pas de même pour les autres péchés. Quel qu'en soit le nombre et la gravité, vous pouvez toujours espérer la conversion du pécheur, s'il continue de sanctifier le dimanche. Car la parole et la grâce de Dieu tombent toujours sur son âme. Mais que pouvez-vous espérer de celui qui profane habituellement les saints jours ? C'est un malade repoussant le seul remède qui pourrait le guérir.

FIN

Nécrologie

Monsieur l'abbé Elzéar Lafortune, desservant de Saint-Pierre-aux-Liens, décédé le 14 août à l'Hôtel-Dieu de Montréal, était membre de la société d'une messe (*section provinciale*) :

Archêvêché de Québec, 14 août, 1800.

C. A. COLLET, Ptre.

Pro-Secrétaire.